

Résumé du dossier sommaire de candidature pour le contrat de baie des îles d'or  
soumis à la demande d'agrément provisoire en juillet 2012

# LE CONTRAT DE BAIE DES ÎLES D'OR



Septembre 2012

TOULON  
PROVENCE  
MÉDITERRANÉE  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
[www.tpm-agglo.fr](http://www.tpm-agglo.fr)



 Contrat de Baie  
ÎLES D'OR

# SOMMAIRE du résumé

1. Genèse du Contrat de baie des Iles d'or et présentation du territoire ..... p. 4
2. Quelles sont les forces et faiblesses de ce territoire ? ..... p. 8
3. Comment articuler le Contrat de baie des Iles d'or avec les démarches existantes ? p. 17
4. Premières réflexions sur le contenu du futur Contrat ..... p. 20
5. L'opérationnalité du Contrat ..... p. 23



# Pour commencer...

Forte de son expérience sur la rade de Toulon et attentive à la préservation et la valorisation de son environnement et de son patrimoine, la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée a tout naturellement choisi, fin 2006, de s'engager dans une démarche *Contrat de baie* sur le territoire de la Rade d'Hyères et ses bassins versants : le projet de Contrat de baie des Iles d'or.

En portant ces deux démarches contractuelles, c'est une politique volontariste en faveur de l'eau que Toulon Provence Méditerranée a décidé de développer sur le territoire. A l'heure où les préoccupations liées à la gestion de l'eau sont au cœur des débats, tant au niveau local, que national ou international, cette décision marque une réelle ambition de gestion durable des milieux aquatiques, de l'espace littoral et du milieu marin.

Mais gérer durablement la qualité des eaux littorales, c'est aussi se donner les moyens d'agir sur la pollution d'origine naturelle ou anthropique, en grande partie tellurique, qui est à l'origine des altérations des milieux. Ainsi, le partage des expériences et des projets à l'échelle d'un territoire élargi apparaît comme nécessaire pour coordonner les efforts de l'amont vers l'aval et conserver ou atteindre le bon état des ressources. La solidarité géographique et entre générations constitue bien le socle de la démarche. Les acteurs du territoire du contrat de baie des Iles d'or en sont aujourd'hui convaincus.

La large concertation initiale a en effet réuni les gestionnaires et les usagers de l'eau et des milieux aquatiques. Ce travail, engagé par l'agglomération en 2007, a permis de révéler les attentes et les ambitions d'un territoire complexe, aux enjeux forts et croisés.

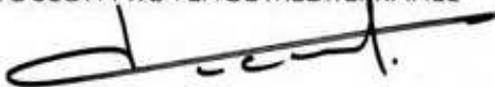
Territoire d'une qualité exceptionnelle, tant par la beauté de ses paysages, la fragilité et la diversité de ses écosystèmes ou encore la diversité de ses activités, la rade d'Hyères et ses bassins versants méritent une attention particulière.

Le dossier sommaire de candidature, établi conformément aux préconisations de la délibération n°2009-23 du Comité de bassin Rhône Méditerranée et dont la synthèse vous est présentée ici, a l'ambition d'une part d'apporter une vision diagnostique ciblée sur la thématique de l'eau et des milieux aquatiques et d'autre part, d'aborder transversalement l'ensemble des démarches et outils d'aménagement et de gestion environnementaux en œuvre sur ce territoire.

Apporter de la lisibilité et de la transversalité, agir en complémentarité et rechercher des synergies d'actions dans le domaine de l'eau, tels sont les fondements que le futur Contrat de baie des Iles d'or défendra sur son territoire.

**Gilles VINCENT**

Vice-Président de la Communauté d'Agglomération  
TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

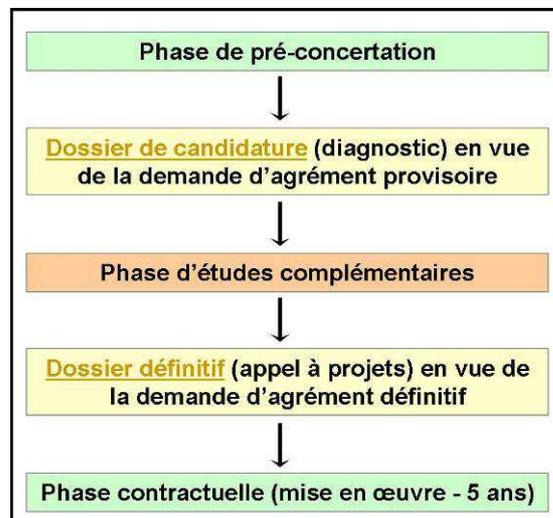


# 1. Genèse du Contrat de baie des Iles d'or et présentation du territoire

## Qu'est-ce qu'un Contrat de baie ?

Ayant pour objectif premier le maintien ou l'amélioration de la qualité des eaux littorales et marines, le contrat de baie est un outil privilégié permettant de **fédérer** autour de cet objectif commun l'ensemble des acteurs d'un territoire (bassin versant et rade).

De par son caractère opérationnel, il permet de conduire, sur un pas de temps de 5 ans, des **actions cohérentes** en faveur de la qualité des eaux et des milieux mais allie également la protection et la valorisation du patrimoine ainsi que la satisfaction des usages.



## Pourquoi un Contrat de baie des Iles d'or ?

### *De l'idée ...*

Forte de son expérience acquise sur la Rade de Toulon depuis 2002 et attentive à la préservation et la valorisation de son environnement ainsi que de son patrimoine, la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée a tout naturellement choisi, fin 2006, de s'engager dans une démarche *Contrat de baie* sur le territoire de la Rade d'Hyères et ses bassins versants : le projet de Contrat de baie des Iles d'or.

Au-delà de la détermination locale, l'émergence de cette démarche a notamment été motivée par la volonté commune de :

- ☞ S'inscrire au cœur de la politique européenne en faveur de l'Eau

De **nombreuses directives communautaires** posent aujourd'hui le cadre de référence pour la politique de l'eau sur le territoire européen (Directive Eaux Résiduaires Urbaines, Directive Cadre sur l'Eau, Directive Inondation, Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin). Déclinées au sein de chaque Etat membre, ces directives confirment et renforcent les principes de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, qu'ils soient continentaux ou marins.

En intégrant le nécessaire besoin de fixer des objectifs de résultats environnementaux, la prise en compte des considérations socio-économiques ainsi que la participation du public, le contrat de baie se positionne comme un outil privilégié pour assurer la cohérence des actions menées par les partenaires dans le domaine de l'Eau. Quant à son opérationnalité, elle permettra de **contribuer efficacement à l'atteinte des objectifs** fixés par ces différentes directives.

- ☞ Répondre à une obligation d'excellence sur ce territoire

Territoire exceptionnel par la beauté de ses paysages, la richesse de son patrimoine, la renommée de son cadre pour les activités liées à la mer et au tourisme, la rade d'Hyères constitue aujourd'hui un **lieu hautement touristique** et un bassin nautique particulièrement actif.

Quant aux îles d'or, si elles jouissent aujourd'hui d'une **réputation internationale**, elles se situent au cœur d'un Parc national, témoignant de l'extrême richesse mais aussi de la grande fragilité de leurs milieux.



Dans ce contexte, l'obligation d'**excellence en matière de qualité environnementale** et notamment de gestion des eaux sur ce territoire apparaît, peut-être plus que sur tout autre territoire, comme une évidence.

- ☞ Rechercher la cohérence territoriale à l'échelle de l'agglomération

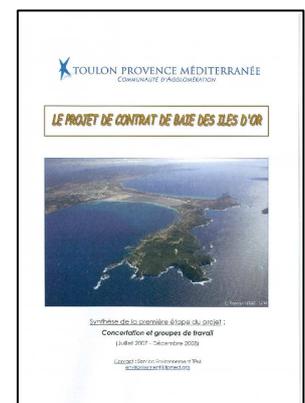
Dès sa création, l'ouverture maritime était à la base du projet de l'agglomération Toulon Provence Méditerranée. Allant au-delà du strict périmètre du Contrat de baie de la Rade de Toulon dont elle est animatrice depuis 2002, et au regard de la richesse patrimoniale et des exigences fortes de ce territoire adjacent, la Communauté d'agglomération a donc logiquement souhaité poursuivre la démarche de contrat de baie sur le territoire de la rade d'Hyères.

La recherche de cohérence sur le bassin versant associé est également une préoccupation majeure pour l'agglomération qui souligne la nécessaire articulation avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Gapeau, principale démarche structurante sur cette partie amont.

### ... au lancement de la démarche

Depuis le lancement de la démarche en décembre 2006, une véritable **dynamique locale** a été initiée sur le territoire. L'implication des acteurs locaux, qu'ils soient situés sur le bassin versant ou autour de la rade, s'est opérée au cours des différentes étapes du projet.

Une première phase de **concertation** préalable a été menée entre juillet 2007 et décembre 2008 avec l'ensemble des acteurs locaux concernés par la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur ce territoire. L'objectif était non seulement de mieux connaître le contexte local mais aussi de bâtir de manière concertée la problématique contrat de baie sur ce territoire.



Par la suite, en 2009, une étude préalable à l'élaboration du dossier de candidature a été lancée et a permis de dresser un état des lieux précis du territoire sur les problématiques liées à l'eau et aux milieux aquatiques. Ce travail a été réalisé sur la base des données existantes et disponibles au moment de l'étude. De **nombreux échanges** et des **entretiens individuels** avec l'ensemble des partenaires sont également venus compléter ce travail.

Un **comité technique**, composé des partenaires techniques et financiers du projet a également suivi et nourri chaque étape de l'étude préalable jusqu'à la production du dossier de candidature. De même qu'un **comité d'orientation**, préfiguration du futur Comité de baie, a été créé en février 2012 afin d'associer l'ensemble des acteurs à l'élaboration de ce document.

La production du dossier sommaire de candidature qui fait aujourd'hui l'objet d'une demande d'agrément provisoire est donc le fruit de ce **travail partenarial** mené depuis 2007. Au cours de ces différentes étapes, chacun a ainsi pu mesurer l'importance d'une gestion globale en proposant des objectifs et des orientations d'actions adaptées aux besoins de ce territoire.



## Le choix d'un périmètre cohérent

Sur la base du découpage des masses d'eau identifiées dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de 2009 du bassin Rhône Méditerranée, et au regard des conclusions du diagnostic mené sur le territoire, le périmètre proposé pour le projet de Contrat de baie des Iles d'Or s'étend en mer de la Pointe Escampo-Barriou (commune de Hyères les palmiers) à l'ouest, jusqu'au Cap Bénat (commune de Bormes les mimosas) à l'est. Sur la partie terrestre, il s'étend aux limites géographiques et topographiques des bassins versants dont les eaux impactent les masses d'eau côtières. Vingt-sept (27) masses d'eau sont ainsi concernées : 2 masses d'eau côtières, 18 masses d'eau superficielles et 7 masses d'eau souterraines.

### LES TEMPS FORTS DE LA CONCERTATION LOCALE

**2 juillet 2007** : réunion d'information sur le lancement de la démarche.

**Octobre 2007 - Novembre 2008** : 12 ateliers de travail thématiques et/ou géographiques.

**15 décembre 2008** : réunion de restitution de la phase de concertation préalable.

**28 janvier 2010** : comité technique pour le lancement de l'étude préalable.

**Mai - Novembre 2010** : entretiens individuels avec les acteurs locaux.

**10 septembre 2010** : réunion 2 du comité technique de suivi de l'étude préalable.

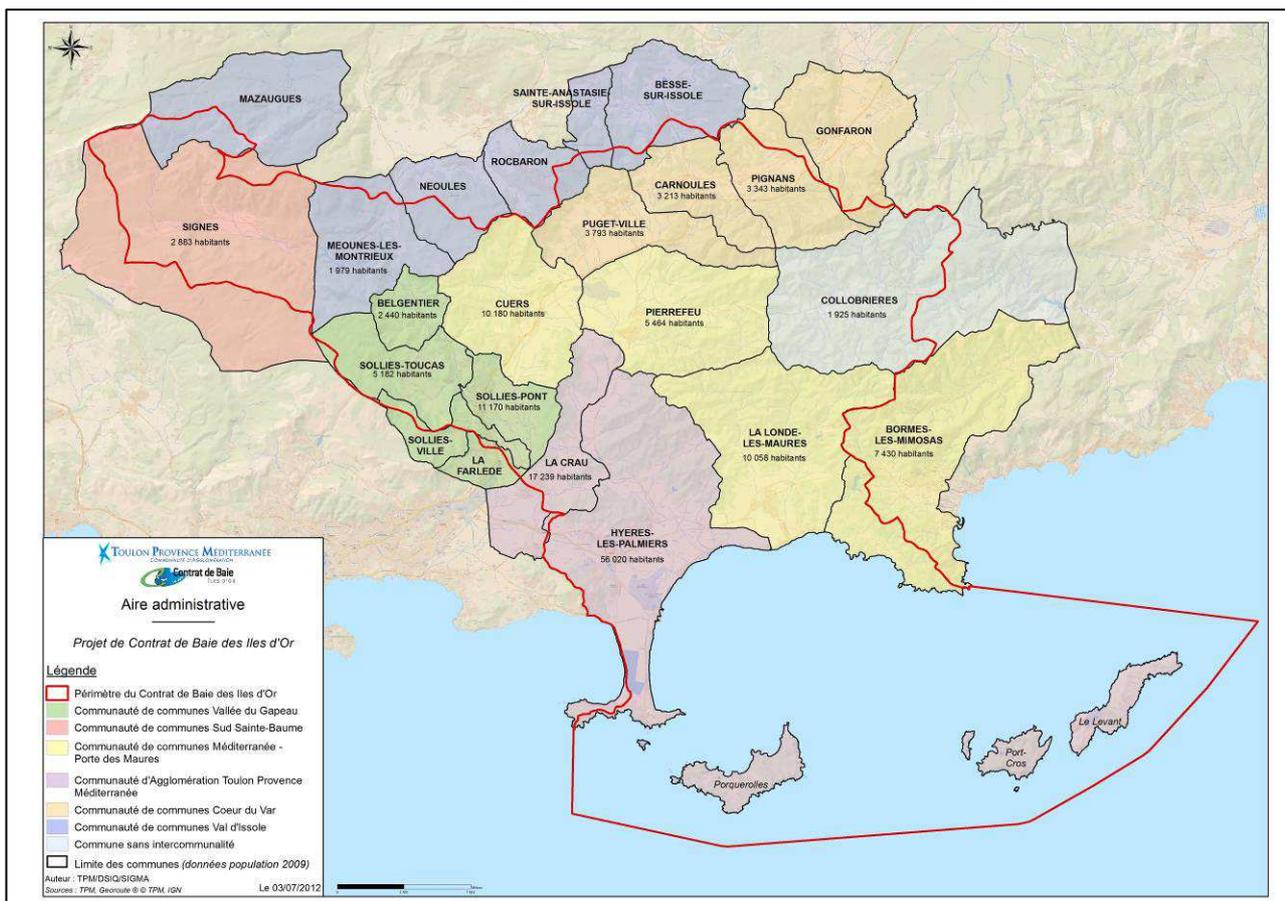
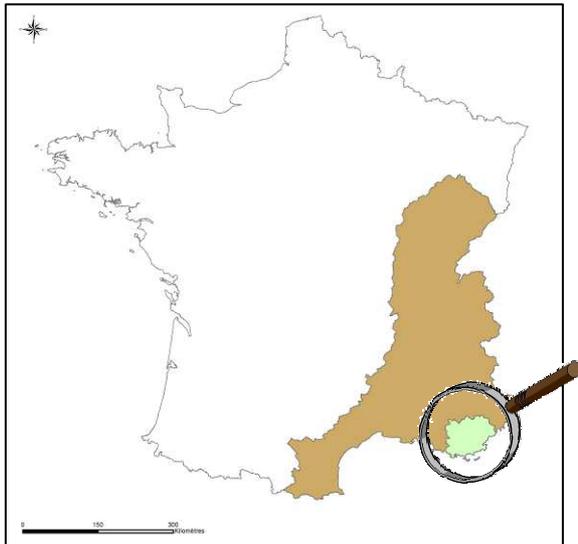
**24 juin 2011** : réunion 3 du comité technique de suivi de l'étude préalable.

**21 février 2012** : réunion du Comité d'orientation (présentation de l'état des lieux / diagnostic).

**5 juillet 2012** : réunion de Comité d'orientation (présentation et validation du dossier de candidature).

**31 juillet 2012** : dépôt du dossier de candidature en vue de la demande d'agrément provisoire.

Sur le plan administratif, 17 communes sont concernées, parmi lesquelles trois se trouvent sur la zone littorale. Les communes concernées sont : Hyères les Palmiers, La Londe les Maures, Bormes les Mimosas, La Crau, La Farlède, Solliès-ville, Solliès-pont, Solliès-toucas, Belgentier, Méounes les Montrieux, Signes, Cuers, Puget-ville, Pierrefeu, Collobrières, Carnoules et Pignans.



Cette délimitation de périmètre devrait permettre d'assurer une nécessaire cohérence de la gestion des milieux vis-à-vis notamment de la qualité des eaux côtières et de la préservation des écosystèmes littoraux.

## 2. Quelles sont les forces et les faiblesses de ce territoire ?

### Que dit le SDAGE sur ce territoire ?

Le SDAGE constitue le cadre de référence pour la politique de l'eau du bassin. Le programme de mesures qui lui est associé définit pour chaque masse d'eau identifiée les mesures prioritaires dont la mise en œuvre contribuera à l'atteinte des objectifs de qualité visés par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE).

Sur le territoire du projet de Contrat de baie des Iles d'or, 27 masses d'eau sont concernées. Chacune d'entre elles doit atteindre un niveau de qualité selon un calendrier donné dans le cadre de la DCE.



L'ensemble des mesures préconisées pour ces masses d'eau est repris dans la grille de **Porter A Connaissance** (grille PAC) figurant en annexe 1 de ce document et constituant le document cadre qui accompagnera et guidera l'élaboration de ce Contrat.

#### LA GRILLE PAC EN BREF...

**27 masses d'eau (ME)** concernées (2 côtières, 18 superficielles, 7 souterraines)

**2 ME naturelles côtières en bon état** (objectif 2015).

**5 ME superficielles faisant l'objet d'une dérogation** (objectif de bon état 2021 ou 2027) ➔ principaux motifs : contamination nitrates et/ou pesticides, substances prioritaires, morphologie, manque de connaissances.

**2 ME souterraines faisant l'objet d'une dérogation** (objectif de bon état 2021) ➔ principaux motifs : contamination en nitrates et/ou pesticides.

### Le diagnostic local

Une étude préalable a été menée sur le territoire en 2010-2011 afin de dresser l'état des lieux / diagnostic sur les problématiques liées à l'eau et aux milieux aquatiques. Ce diagnostic a été dressé sur la base des données existantes et disponibles au moment de l'étude ainsi que sur la base des échanges et entretiens menés avec les acteurs locaux.

#### *Des apports importants issus des bassins versants continentaux et insulaires...*

Le bassin versant de la baie des Iles d'or est le siège de nombreuses activités susceptibles de générer des apports polluants pouvant impacter plus ou moins significativement la qualité de l'eau et des milieux avant d'arriver jusqu'à la mer.

Si le bassin versant du Gapeau est le plus étendu et le plus anthropisé en termes de quantités de rejets et de surfaces urbaines et agricoles, les apports des autres petits cours d'eau côtiers (Roubaud, Maravenne) sont également à considérer en raison de leur proximité avec la mer et des activités, parfois spécifiques, qui s'y pratiquent.

Les conclusions du diagnostic soulignent notamment :

### ☞ Une difficile maîtrise des eaux pluviales sur le territoire

Lors des épisodes pluvieux intenses, le ruissellement des eaux pluviales est important. Le **lessivage des surfaces imperméabilisées** des zones urbaines ayant accumulé pendant les périodes sèches d'importantes charges de pollution peut alors générer un transfert rapide et conséquent de polluants vers la mer, exerçant une certaine pression sur le milieu récepteur. Cette pression sur le milieu naturel dépend de la vulnérabilité du milieu et de la charge polluante véhiculée par les eaux pluviales.

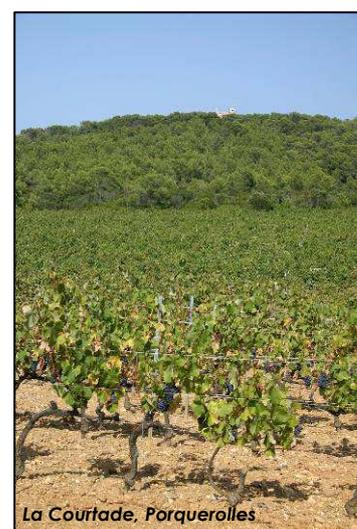
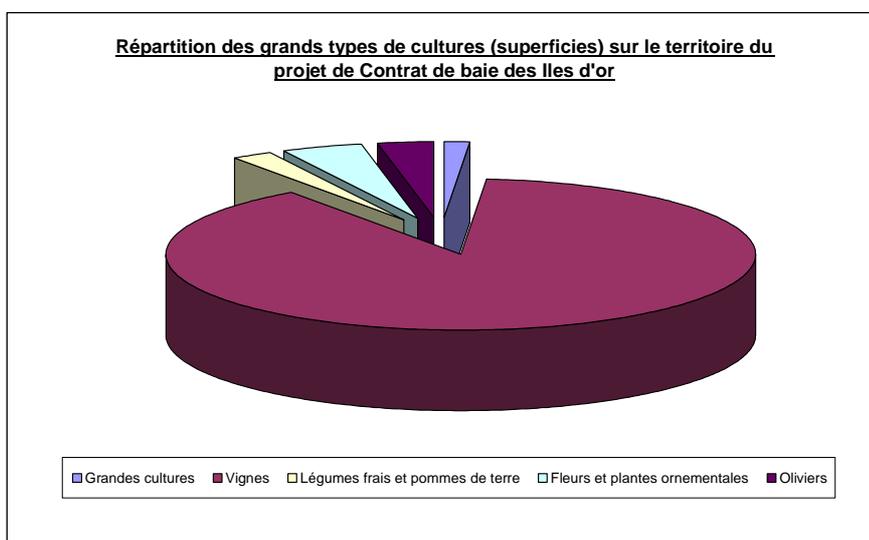
Si le bassin versant du Gapeau présente le potentiel polluant pluvial le plus élevé, il possède également la particularité de **concentrer les apports au milieu marin** en un exutoire unique. Bien que moins étendus, les autres bassins versants ne sont pas à négliger, notamment en raison de leur proximité avec la mer et de la concentration des surfaces urbanisées, notamment au niveau de l'agglomération hyéroise.

A ce jour, l'**assainissement pluvial** sur le territoire du projet de Contrat de baie des Iles d'or reste peu développé. La gestion des eaux pluviales sur le bassin versant est avant tout abordée d'un point de vue quantitatif, pour assurer la maîtrise des risques d'inondations, plus que qualitatif.

### ☞ Une agriculture à l'origine d'une forte contamination par les nutriments et les pesticides

Sur le périmètre concerné par le projet de Contrat de baie des Iles d'or, l'activité agricole prédomine en termes d'occupation du territoire et contribue pleinement à l'identité paysagère de ce secteur. Les surfaces agricoles représentent environ 13,2% de la surface totale des communes, ce taux d'occupation variant énormément d'une commune à l'autre (de 7% à 23%).

Plus précisément, l'activité agricole est dominée par la **viticulture**, caractérisée par une forte implantation de l'AOC Côte de Provence et répartie aussi bien en bordure littorale (Hyères les palmiers, La Londe les Maures, Bormes les mimosas) que dans l'arrière pays (Cuers, Puget-ville, Pierrefeu, Collobrières) ou sur les îles (Porquerolles).

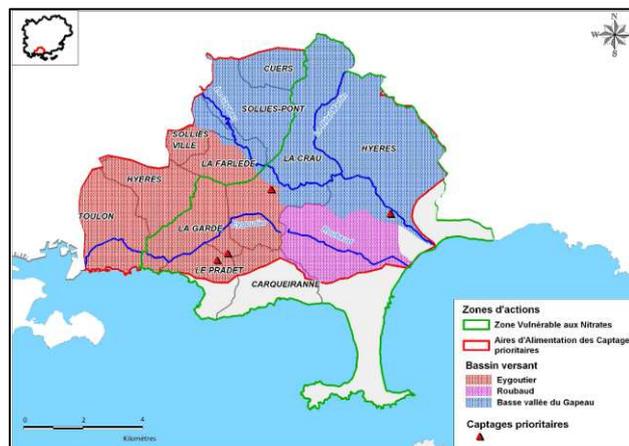


L'**activité horticole et maraîchère** est également bien développée sur le territoire, notamment sur la plaine hyéroise et le secteur de La Crau. La majorité des cultures sont réalisées sous serre et hors-sol, permettant notamment une meilleure gestion de l'eau et des intrants.

Le bassin versant du Gapeau est également marqué par la présence d'un parc d'oliveraies grandissant, d'un nombre de vergers important et d'un **tourisme équestre** en forte progression.

Les pratiques liées à chacun de ces secteurs d'activités sont variables mais d'une manière globale, l'activité agricole exerce sur ce territoire une forte pression sur le milieu naturel. Les principaux contaminants altérant la qualité des eaux, qu'elles soient superficielles ou souterraines, sont les **nitrate**s et les **pesticides**.

Le classement depuis 1999 d'une partie du territoire (Hyères et La Crau) en zone vulnérable aux nitrates confirme l'existence d'une pollution nitratée sur la partie aval du bassin versant de la plaine alluviale du Gapeau.



Par ailleurs, les effluents des centres équestres sur le territoire constituent également une source de pollution nitratée importante. Un stockage inadéquat de ces effluents sur certains centres (absence de dispositif spécifique de stockage, dysfonctionnements) et les sols nus des paddocks en période de lessivage exposent aujourd'hui la ressource à une contamination non négligeable.

### 👉 Des apports industriels spécifiques

Le territoire concerné par le projet de Contrat de baie des Iles d'Or est marqué par la présence de nombreuses installations à caractère industriel (activité et/ou rejets) susceptibles d'exercer, par leurs rejets spécifiques, une pression sur l'eau et les milieux aquatiques associés.

Il s'agit en particulier des **établissements hospitaliers** qui sont nombreux sur le territoire (plus d'une vingtaine) et qui, bien que pour la plupart connectés à un réseau d'assainissement collectif, peuvent générer des polluants spécifiques parmi lesquels certains résidus médicamenteux qui échappent au traitement des stations d'épuration.

On distingue également les **établissements militaires** qui sont au nombre de 3 sur le territoire : 2 bases aéronautiques, l'une appartenant à la Marine Nationale (B.A.N. Hyères / Le Palyvestre) et partageant ses pistes avec l'aéroport civil de Toulon / Hyères, l'autre appartenant à l'Armée de l'Air (base de Cuers / Pierrefeu), et un Centre d'Essais de Lancement de Missiles situé sur l'île du Levant et appartenant à la Délégation Générale de l'Armement. D'une manière globale, ces installations semblent être entrées depuis quelques années dans une véritable démarche environnementale, comme en témoigne l'établissement de la D.G.A. qui maintient sa certification ISO 14001 depuis 2008.

Par ailleurs, le bassin versant de la rade d'Hyères est aussi marqué par la présence de nombreuses **caves viticoles** (près de 50 caves et coopératives viticoles en 2007), parmi lesquelles certaines sont soumises à autorisation. L'industrie agro-alimentaire est également présente sur le territoire au travers des **moulins oléicoles** et de leur activité de fabrication de corps gras d'origine végétale.

S'il n'existe pas d'installations classées SEVESO sur ce territoire, on recense toutefois de nombreuses autres Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation, parmi lesquelles on peut citer l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Pierrefeu ou encore le centre d'équarrissage moderne du Var, situé à Carnoules.

Enfin, la frange littorale de ce territoire se caractérise par la présence de nombreux **ports** (11 au total dont 5 engagés dans la démarche Port propre), **sociétés de carénage** et **sites de stockage de navires** sur le bassin versant, pouvant constituer des sources de pollution spécifiques et générer une pollution supplémentaire.



### ☞ Des apports liés à l'assainissement globalement maîtrisés

Sur le plan de l'assainissement collectif, le territoire concerné par le projet de Contrat de baie des Iles d'or présente un **parc épuratoire** important (18 stations d'épuration) mais **globalement conforme** ou en voie de l'être.

Depuis 1994 et en application de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (ERU), le bassin versant du Gapeau a été défini comme **zone sensible à l'eutrophisation** par rapport au paramètre phosphore. Si sur le Gapeau ces stations sont déjà performantes, ce classement vise surtout, dans un contexte de forte croissance démographique, à préserver l'avenir.

Quant à la connaissance des réseaux, elle est aujourd'hui insuffisante et ne permet pas d'évaluer l'état global du linéaire de collecte. Si la majeure partie des réseaux est de type séparatif, il n'en reste pas moins sur certains secteurs des problèmes récurrents d'**infiltration d'eaux parasites**, pouvant éventuellement porter incidence sur le fonctionnement et l'efficacité des stations d'épuration.

Enfin, concernant l'assainissement non collectif, les diagnostics sont en cours à l'échelle communale ou intercommunale. Les données recueillies pour l'élaboration de ce diagnostic n'ont donc pas permis de dresser un état des lieux précis dans ce domaine. Pour autant, ces installations représentent une source de **pression diffuse** sur la ressource en eau et les milieux.

### **Une situation mitigée sur les territoires insulaires**

Si l'île du Levant ne dispose actuellement d'aucune installation collective (assainissement autonome peu efficace sur la partie civile et rejet brut après broyage pour la partie militaire), celles de Porquerolles et Port-Cros en sont dotées mais ces installations présentent aujourd'hui quelques limites en termes de fonctionnement et doivent être fiabilisées. Une réflexion est en cours et des projets à venir, dans les domaines de l'assainissement ainsi que de l'eau potable, sur les territoires insulaires sont envisagés.

## *Une gestion quantitative de l'eau déséquilibrée...*

Le bassin versant de la baie des Iles d'Or est marqué par une problématique importante liée à la gestion quantitative de l'eau. Les **prélèvements** réalisés sur les ressources sont **importants** et servent essentiellement à l'**alimentation en eau potable** et à l'**irrigation** des vergers et autres jardins privés.

Le classement en 2010 de l'ensemble du bassin superficiel du Gapeau en **zone de répartition des eaux** (ZRE) confirme l'importance de la problématique et la nécessité de concilier les intérêts des diverses catégories d'usagers.

Sur le plan écologique, l'importance des prélèvements sur la ressource entraîne sur certains secteurs, notamment les îles et la partie basse des plaines côtières du Gapeau et du Maravenne, une remontée du biseau salé et donc une **salinisation des aquifères**, pouvant altérer non seulement la qualité de l'eau mais également le potentiel biologique des cours d'eau.

L'importance des prélèvements sur la ressource, notamment en saison estivale, peut également entraîner une **concentration des apports polluants** véhiculés par les cours d'eau dont le débit d'étiage est alors considérablement réduit.

## *Une restauration des milieux aquatiques et une sauvegarde du patrimoine naturel à poursuivre...*

Sur le bassin versant, les enjeux liés au maintien de la qualité piscicole des cours d'eau sont importants, en particulier sur le Gapeau qui présente un intérêt patrimonial fort.



*Barbeau méridional*

On y trouve notamment des truites, des anguilles et le barbeau méridional, espèce protégée. A ce titre, les espèces amphihalines comme l'anguille, migrant aussi bien dans les cours d'eau que dans la mer, représentent un enjeu transversal pour le contrat de baie.

Si la **continuité écologique** apparaît comme un élément majeur pour répondre à cet enjeu, elle est toutefois partiellement voire totalement dégradée sur le secteur du Gapeau et ses affluents (Réal Martin notamment).

Près d'une cinquantaine d'obstacles sont ainsi recensés sur ces cours d'eau, rendant le déplacement de la faune particulièrement difficile. Sur le Gapeau, deux sont classés comme ouvrages prioritaires dans le plan de gestion Anguille élaboré par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (barrage anti-sel et seuil de la Clapière).





Le Salin des Pesquiers, Hyères

En aval de ces cours d'eau, le territoire est marqué par la présence d'une vaste zone humide de 900 hectares, répartie en deux entités géographiquement distinctes : le Salin des Pesquiers (550 Ha) et les Vieux Salins (350 Ha).

Autrefois exploités pour la production de sel, ces sites devenus propriété du Conservatoire du Littoral en 2001, sont aujourd'hui gérés, entretenus et valorisés par Toulon Provence Méditerranée dans le but de préserver les équilibres écologiques et favoriser l'ouverture du public.

Situés à l'interface terre / mer, ces sites présentent, outre une importante biodiversité ornithologique, un potentiel piscicole intéressant. Les espèces sont nombreuses et variées, allant des plus banales (mulets, saupes...) aux plus nobles (daurades, loups, soles...). S'ils peuvent constituer des zones de nurserie favorables à certaines espèces piscicoles en provenance de la mer, ces sites sont toutefois soumis à de nombreuses pressions issues des activités adjacentes.

Sur le plan marin, la baie des Iles d'Or offre un patrimoine naturel remarquable, parmi les plus importants du Var et de la Méditerranée française et ce, à plusieurs titres : plus vaste herbier de posidonies d'Europe continentale, vastes formations rocheuses avec des reliefs marqués (tombants, éboulis, secs) dont les peuplements sont variés et de forte valeur patrimoniale, placages de coralligène à la fois vastes et délivrant une biodiversité de premier ordre, population ichtyologique abondante, grande faune pélagique (dauphins, globicéphales, rorquals, tortues...).

De nombreuses mesures juridiques, techniques et pédagogiques sont déjà déployées sur ce territoire pour agir en faveur de la préservation et de la valorisation de ce patrimoine naturel exceptionnel. Elles sont notamment développées par le Parc national de Port-Cros, à travers les démarches Natura 2000, les plans de gestion et le sanctuaire Pelagos.

### *De fortes pressions d'usage sur le plan d'eau...*

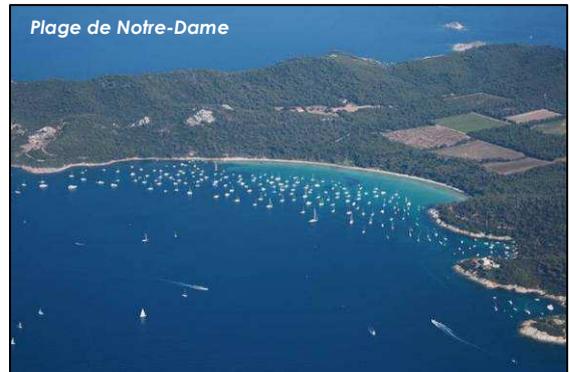
La rade d'Hyères et ses îles constituent aujourd'hui l'un des sites touristiques les plus attractifs de Méditerranée. Paysages exceptionnels, sites naturels remarquables, conditions climatiques favorables, plages nombreuses et infrastructures de loisirs nautiques et marins bien développées, autant de raisons qui expliquent l'**attractivité** de ce secteur.

Dans une démarche type contrat de baie, la problématique des usages est avant tout considérée sous l'angle des impacts que ces activités peuvent générer sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que de leurs attentes en termes de qualité. Ainsi, les conclusions du diagnostic mettent en évidence les éléments suivants :

### ☞ La plaisance, principale pression d'usage

Logée au cœur de la façade méditerranéenne, la rade d'Hyères constitue un **bassin de navigation multi-activités**. En effet, la taille et la configuration de ce plan d'eau d'environ 27 000 Ha permettent divers types de pratiques (cabotage, vitesse, technique) ainsi que l'escale.

Concernant les mouillages, la rade d'Hyères constitue le **premier bassin de Méditerranée française** (202 navires au mouillage de jour en moyenne). La problématique liée aux mouillages touche également de manière très marquée le pourtour des îles d'or, en particulier la face nord de l'île de Porquerolles qui, en période estivale, connaît une fréquentation plaisancière excessivement importante.



Largement développée sur la rade d'Hyères et ses îles, l'activité de plaisance exerce de **fortes pressions sur le milieu marin**, à la fois en termes d'apports de matière (directs ou indirects) et en termes d'altérations mécaniques. Exposition des baigneurs, impact des rejets polluants sur la colonne d'eau et les milieux, dégradation des fonds marins par les systèmes d'ancrage, telles sont les principales pressions générées par cette activité.

Les activités de croisière et de grande plaisance sont également importantes sur le plan d'eau de la rade d'Hyères. L'ancrage de ces navires (de 60 m à 200 m de long), notamment devant le port de l'île de Porquerolles, a tendance à accentuer mais de manière localisée, les impacts sur le milieu (effet mécanique des ancres, rejets, ombre portée sur le fond, remise en suspension des sédiments par les hélices actionnées à faible profondeur...).

Ainsi, sur ce secteur, la plaisance et en particulier le mouillage, constituent la principale pression d'usage du plan d'eau, notamment en période estivale. De nombreuses autres activités et usages du plan d'eau concernent également la rade d'Hyères et son archipel mais ils restent secondaires en termes de pressions exercées sur la qualité des eaux et du milieu marin.

### ☞ Un bassin nautique multi activités

De nombreuses activités de loisirs sont pratiquées sur la Rade d'Hyères et autour des îles d'or. Ce véritable **stade nautique** accueille chaque année un grand nombre de manifestations, dont l'envergure est internationale pour certaines d'entre elles.

### ☞ Une pratique intensive de la plongée sous-marine



Près de 130 000 plongées sont effectuées chaque année sur ce plan d'eau, soit environ 30% de celles réalisées sur l'ensemble du département du Var. Les îles d'or notamment constituent aujourd'hui des sites de plongée de renommée mondiale et largement recherchés pour la diversité de leurs faciès et la qualité exceptionnelle de leurs écosystèmes.

### ☞ Un transport de passagers à flux tendus

Le transport maritime de passagers est assez bien développé entre le continent et les îles avec des liaisons régulières tout au long de l'année. Le transport de passagers par ces navettes génère une part importante de la fréquentation des îles, en particulier celles de Porquerolles et Port-Cros, l'île du Levant étant à 80% militaire. En 2010, près de 400 000 personnes se sont rendues sur Porquerolles par navette et 80 000 personnes sur Port-Cros.



### ☞ Une pêche professionnelle traditionnelle

La pêche pratiquée sur la rade d'Hyères est une pêche artisanale, dite « aux petits métiers ». Elle se rapporte à l'activité de petits bateaux, de taille généralement inférieure à 12 m et qui évoluent principalement sur l'herbier de posidonies. Spécificité varoise, la pêche au gangui est pratiquée toute l'année dans la baie des Iles d'or, sur l'herbier de posidonies, entre -12 m et -35 m. Une étude visant à évaluer l'impact réel de cette pratique sur cet habitat va être prochainement engagée par le Parc national de Port-Cros.

### *Un territoire vulnérable aux risques...*

Dans un contexte de forte fréquentation touristique et face aux événements climatiques extrêmes de plus en plus fréquents, le patrimoine naturel de la baie des Iles d'or, aussi remarquable que fragile, se trouve particulièrement vulnérable aux risques naturels et anthropiques.

### ☞ Un risque inondation généralisé sur les bassins versants

L'ensemble des communes des bassins versants sont soumises au risque inondation. Il s'agit d'une problématique majeure sur ce territoire, notamment sur la partie aval du bassin versant du Gapeau ainsi que la plaine côtière hyéroise. L'apport massif et le transfert rapide de matières en suspension et de polluants accumulés lors des périodes sèches peuvent générer des impacts écologiques importants lors des épisodes orageux intenses, notamment sur la qualité des écosystèmes aquatiques.



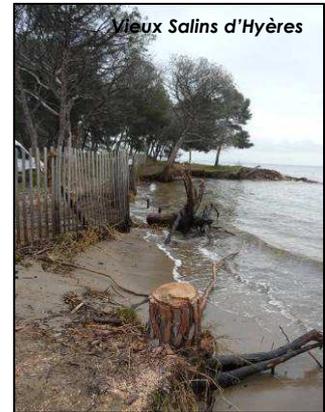
De plus, le territoire Toulon / Hyères est inscrit comme « Territoire à Risque Inondation » (TRI) au titre de la Directive Inondation de 2007.

## ☞ Une érosion marine localisée sur la frange littorale

La frange littorale du territoire concerné par le projet de Contrat de baie des Iles d'Or est soumise à des **phénomènes d'érosion côtière bien marqués**. A ce jour, des actions ponctuelles sont menées par certaines communes (ré-ensablement de plages, pose de boudins géotextiles pour réduire les impacts des vagues) mais aucune stratégie globale à l'échelle du territoire n'existe.

Les Vieux Salins d'Hyères, faisant partie des principales zones humides de ce territoire, sont également particulièrement touchés par ces phénomènes d'érosion côtière, notamment dans leur partie Sud-Est et un **recul du trait de côte** est observé à chaque tempête.

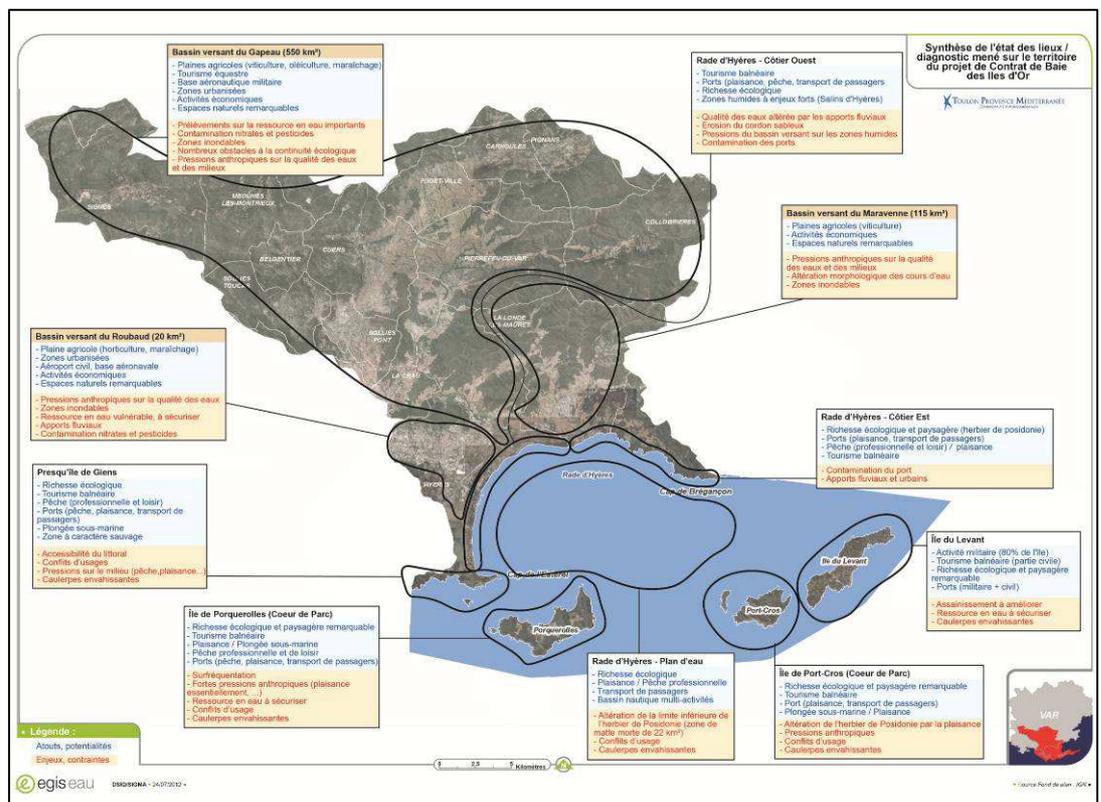
La menace érosive sur les deux principaux cordons dunaires et zones humides de la baie, pose ainsi le problème de la **pérennité de la biodiversité** sur des secteurs particulièrement fragiles et rares dans la région.



## ☞ Un risque latent de pollution accidentelle par les hydrocarbures en mer

L'intensité du trafic maritime entre les îles et le continent est particulièrement forte en période estivale, notamment avec les navettes de passagers, la navigation plaisancière, le fret, les ferries, les navires de croisière et les yachts de taille importante. Compte tenu du contexte d'intense navigation et de la vulnérabilité des écosystèmes, le risque de pollution accidentelle par les hydrocarbures semble donc être une menace à anticiper à l'échelon local. Pour cela, une approche globale et multi-partenariale est à privilégier pour une efficacité optimale.

## En résumé ...



## CONTRAT DE BAIE DES ILES D'OR

# 3. Comment articuler le Contrat de baie des Iles d'or avec les démarches existantes ?

## Transversalité et complémentarités sur les thématiques de l'eau

Le territoire concerné par le projet de Contrat de baie des Iles d'or est un territoire complexe, où de nombreuses démarches liées de près ou de loin à la qualité de l'eau et des milieux naturels, qu'ils soient continentaux ou marins, existent déjà.

Le contrat de baie n'a pas vocation à se substituer à l'une ou l'autre de ces démarches, chacune présentant ses propres champs d'actions, qu'ils soient techniques ou géographiques. L'objectif est bien d'agir en **complémentarité** des démarches existantes, d'apporter de la **lisibilité**, de la **transversalité** et de créer des **synergies d'actions** dans le domaine de l'eau et ce, de manière opérationnelle et efficace (5 ans sont donnés pour agir). Une **approche intégrée** entre l'amont et l'aval est essentielle pour avoir une vision globale des problématiques de ce territoire.

## Quelles sont ces autres démarches avec lequel le Contrat de baie devra s'articuler ?

### *Les directives européennes ...*

Le projet de Contrat de baie des Iles d'or s'inscrit aujourd'hui au cœur d'une véritable politique en faveur de l'Eau souhaitée par l'Europe. Si plusieurs directives posent le cadre de référence (*Directive Cadre Eau, Directive Inondation, Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin, Directive Oiseaux, Directive Habitats / Faune / Flore...*), elles se traduisent nationalement par des outils de mise en œuvre avec lesquels le Contrat de baie devra nécessairement s'articuler (*SDAGE Rhône Méditerranée, SAGE Gapeau, Plan d'Action pour le Milieu Marin, sites Natura 2000...*).

#### **Le Contrat de baie, un outil d'application locale des directives européennes**

Par les actions qui seront mises en œuvre localement et à court terme, le Contrat de baie permettra de **contribuer à l'atteinte des objectifs** qui sont fixés par ces différentes directives.

### *Les procédures règlementaires...*

Au regard de la forte altération des eaux sur le bassin versant du Gapeau, qu'elles soient superficielles ou souterraines et qu'il s'agisse du plan qualitatif ou quantitatif, plusieurs classements ou démarches règlementaires ont été arrêtés sur ce territoire : zone vulnérable aux nitrates, zone de répartition des eaux, zone sensible à l'eutrophisation, démarche « captages prioritaires ». Chacune de ces procédures s'accompagne d'un programme d'actions spécifiques dont la mise en œuvre est le plus souvent obligatoire.

### *☞ Le Contrat de baie pour accompagner les procédures réglementaires*

Au-delà des solutions techniques proposées par ces différentes procédures, l'implication des acteurs locaux est essentielle. Le contrat de baie pourrait ainsi être un moyen pertinent pour mener cette **animation locale** et pourrait également être **force de propositions** pour la conduite de certaines études et/ou la définition d'actions à mener dans certains de ces domaines.

### *Les démarches de planification...*

Principale démarche stratégique en cours de préfiguration sur ce territoire, le volet littoral et maritime du SCoT Provence Méditerranée constitue une démarche de planification avec laquelle le Contrat de baie devra nécessairement être en cohérence. Il a pour objectif de définir les orientations fondamentales de ce territoire en matière d'usages, d'aménagement, de protection et de mise en valeur du littoral.

### *☞ Le Contrat de baie, un outil de mise en œuvre des démarches de planification*

A travers le programme d'actions qu'il propose, le Contrat de baie permettra une **déclinaison opérationnelle** des orientations et des dispositions définies par cette démarche de planification locale. L'état d'avancement de ces démarches ne permettant pas une pleine adéquation des calendriers, une étroite collaboration dans le travail à mener devra particulièrement être recherchée.

**Lisibilité financière et organisationnelle** à moyen terme, et **mise à disposition directe d'outils de suivi** (Tableau de Bord de Suivi Environnemental) sont également des éléments clés que le Contrat de baie pourra apporter à ces démarches.

### *Les démarches de gestion opérationnelle...*

L'importante richesse mais aussi la fragilité des milieux aquatiques de ce territoire, qu'ils soient terrestres ou marins, ont, depuis de nombreuses années, conduit les partenaires à mettre en place des mesures de gestion visant à améliorer la qualité des milieux, à les valoriser et à limiter l'impact des activités humaines qu'ils subissent. Parmi les démarches engagées, on peut citer le Schéma départemental de la mer et du littoral (Conseil Général du Var, 2011), l'Opération Grand Site « Presqu'île de Giens / Salins d'Hyères » ainsi que les différents plans de gestion en cours sur ce territoire (Porquerolles, Port-Cros, Les Salins d'Hyères).

### *☞ Le Contrat de baie à la recherche de synergie avec les démarches de gestion opérationnelle*

Parfois **force de propositions** en termes d'actions à mener, parfois simple accompagnateur des actions déjà engagées par ailleurs, le Contrat de baie s'attachera avant tout à promouvoir une **vision globale** des problématiques liées à l'eau et aux milieux aquatiques sur ce territoire.



# 4.

## Premières réflexions sur le contenu du futur Contrat

### ☞ La mise en œuvre d'un dispositif de gestion locale concertée sur le bassin versant du Gapeau

Il s'agira, dès la première phase de mise en œuvre du futur Contrat de baie des Iles d'or, de finaliser les études nécessaires à l'élaboration et la validation du SAGE Gapeau, jugé prioritaire par le SDAGE de 2009. La nouvelle compétence acquise depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 par la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée en matière de prévention et de lutte contre les inondations permettra ainsi au futur Syndicat mixte de gestion des risques d'inondation, actuellement en cours de création, de réaliser ce travail.

### ☞ La maîtrise des apports polluants et des contaminants chimiques issus des bassins versants continentaux et insulaires

Les activités agricoles dominantes sur le bassin versant des Iles d'or exercent une forte pression sur le milieu naturel (milieux aquatiques, zones humides...) par la contamination des eaux de surface et des eaux souterraines (pesticides, nitrates, etc.). Des actions visant à encourager les bonnes pratiques agricoles ainsi que des actions spécifiques visant à lutter contre les pollutions azotées et phosphatées pourront être menées à travers ce Contrat.



### ☞ L'amélioration de la performance et de la sécurité des systèmes d'assainissement



Le Contrat de baie des Iles d'or devra poursuivre l'objectif global de **fiabilisation des systèmes d'assainissement**, qu'il s'agisse de la **collecte** des eaux usées (meilleure étanchéité des réseaux, fiabilisation des postes de relevage), du **traitement** de celles-ci (optimisation de la performance des stations d'épuration, conformité et/ou travaux de raccordement de l'assainissement non collectif) ou encore des conditions de **rejet** dans le milieu naturel.

### ☞ L'optimisation de l'accès et de la gestion de la ressource en eau

La gestion quantitative de l'eau étant une problématique majeure sur le bassin versant des Iles d'or, le Contrat de baie devra poursuivre l'objectif de **sécurisation** à long terme et d'**optimisation** de l'utilisation de la ressource en eau sur le territoire. De manière à rétablir l'**équilibre ressources / besoins** sur ces bassins prioritaires, des actions précises pourront ainsi être menées.



## ☞ La gestion du risque inondation



Généralisé sur l'ensemble des bassins versants, le risque inondation est une problématique majeure sur ce territoire. Le Contrat de baie s'intéressera avant tout à la **gestion qualitative des eaux pluviales** et aux **impacts écologiques** que les inondations pourraient générer sur la qualité des écosystèmes aquatiques, notamment par l'apport massif et le transfert rapide de matières en suspension et de polluants vers la rade.

## ☞ L'amélioration de la gestion écologique des milieux naturels du bassin versant et des zones humides

De nombreux facteurs de perturbation et de dégradation limitent aujourd'hui le développement hydrobiologique et piscicole de ces milieux (cloisonnement des rivières, diminution des débits d'étiage, impact de la qualité des eaux de surface...). L'optimisation de la gestion écologique de ces milieux (cours d'eau, zones humides) passera notamment par une amélioration de la **continuité écologique** et des échanges avec la mer.



## ☞ La sécurisation sanitaire des sites de baignade



Le Contrat de baie devra s'assurer que cette sécurisation soit réalisée de manière homogène sur l'ensemble du territoire (gestion de la qualité des eaux de baignade, profils de vulnérabilité...). Une attention particulière devra être portée sur les sites de baignade situés autour des îles d'or, en particulier Porquerolles, où la fréquentation touristique est maximale en saison estivale et qui, par les pressions qu'ils subissent, constituent des sites particulièrement vulnérables.

## ☞ L'optimisation de la gestion des phénomènes d'érosion côtière

La frange littorale du territoire concerné par le projet de Contrat est soumise à des phénomènes d'érosion côtière bien marqués. Certains secteurs comme le front de mer des Vieux Salins d'Hyères sont particulièrement touchés et un recul du trait de côte est observé à chaque tempête.

Un état des connaissances sur la morpho-dynamique des milieux littoraux devra être préalablement dressé avant de mener toute réflexion sur la définition d'une stratégie globale de lutte contre l'érosion côtière sur ce territoire.



## ☞ L'amélioration de la gestion écologique du milieu marin



Le Contrat de baie s'attachera à mettre en œuvre des actions visant à maintenir l'équilibre du milieu et à évoluer vers des modes de gestion et une pratique des activités humaines plus durables. Principale activité sur le plan d'eau, la plaisance est tout particulièrement concernée, tant au niveau des mouillages que des ports ou encore des bateaux. Sur ce point précisément, une synergie avec les actions menées par le Parc national de Port-Cros devra être recherchée.

### 👉 L'information, la communication et la sensibilisation

Les actions de communication font partie des outils transversaux d'accompagnement des opérations menées dans le cadre du contrat de baie. Il conviendra non seulement d'exploiter les outils existants pour développer l'information et la communication générale autour du Contrat de baie mais aussi de mener des actions ciblées sur les spécificités de ce territoire.



# 5. L'opérationnalité du Contrat

## Les enseignements du Contrat de baie de la Rade de Toulon

S'il s'agit d'une démarche à part entière et non d'une extension du Contrat de baie de la Rade de Toulon car les objectifs poursuivis sont différents, le projet de Contrat de baie des Iles d'Or pourra toutefois bénéficier de l'expérience acquise sur le territoire voisin et ainsi optimiser les conditions de sa mise en œuvre.

### *Lors de l'élaboration du Contrat...*

- ▶ Mettre en place un **Tableau de Bord de Suivi Environnemental** dès la phase d'élaboration du Contrat
- ▶ Identifier clairement les **maîtres d'ouvrage** concernés et formaliser leur engagement
- ▶ Définir qualitativement et quantitativement les **objectifs à atteindre**
- ▶ Sélectionner les **objectifs prioritaires** et s'assurer que les programmes d'actions les prennent en compte
- ▶ Mettre en place les **réseaux de suivi** nécessaires pour l'évaluation de l'impact des actions menées

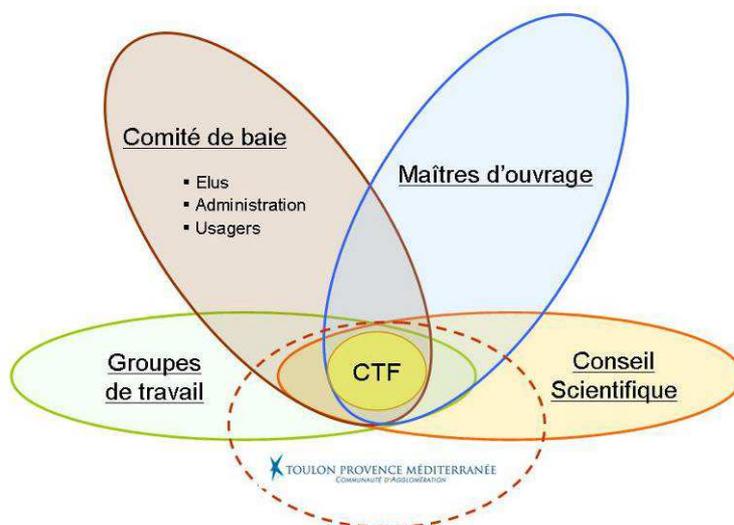
### *Lors de la mise en œuvre et du suivi...*

- ▶ Automatiser la **collecte des données** administratives, techniques et financières nécessaires au suivi des projets
- ▶ Assurer la bonne **gouvernance** de l'ensemble, notamment par le respect des calendriers
- ▶ Réaliser un **contrôle continu** de la mise en œuvre des programmes d'actions (études ou travaux)
- ▶ Identifier et intégrer les **actions nouvelles** du territoire concourant aux objectifs du Contrat de baie
- ▶ Créer « **l'esprit et la culture Contrat de baie** »

## Les différentes instances du Contrat

Pour bâtir le contrat de baie et suivre sa mise en œuvre, une organisation spécifique doit être créée pour favoriser les échanges et l'implication de tous les acteurs concernés par la thématique de l'eau sur ce territoire.

**« La concertation est le maître mot de la démarche de contrat de milieu »**



\*CTF : Comité Technique et Financier

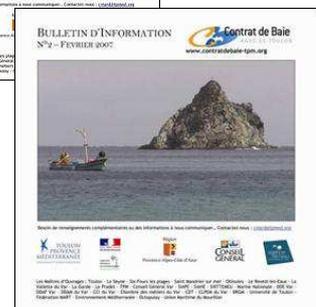
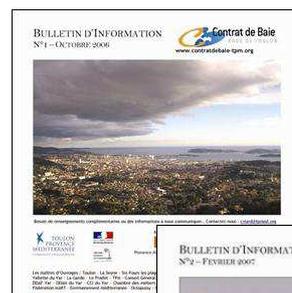
Structure porteuse préfiguratrice, la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée dispose aujourd'hui d'une compétence spécifique lui permettant, non seulement d'assurer l'animation et la coordination de cette démarche d'intérêt communautaire mais également de porter la maîtrise d'ouvrage de projets « transversaux », notamment dans le domaine du suivi de la qualité des eaux et des milieux ou encore des actions de communication.

## Les outils de suivi et de communication

La démarche de contrat de baie est une démarche partenariale portée par l'agglomération. La création d'un visuel propre utilisable par l'ensemble des partenaires et des maîtres d'ouvrage permet d'identifier et de matérialiser cette démarche en dehors du strict cadre de la structure porteuse.



Le pilotage du Contrat de baie des Iles d'or pourra s'appuyer sur l'exploitation des outils mis en place dans le cadre du Contrat de baie de la Rade de Toulon. Ils pourront concerner aussi bien le suivi environnemental (TBSE) ou financier (tableau de suivi des projets) que l'information et la communication à l'égard des acteurs locaux et du grand public (site internet, lettres du Contrat de baie...).



Animée par une ambition commune de gérer durablement son littoral, la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée a choisi, en 2006, de s'investir dans l'élaboration d'un nouveau contrat de baie : celui des Iles d'Or.

Après cinq années de réflexion, d'information, de concertation et de travail, le dossier sommaire de candidature vous est aujourd'hui présenté en vue de l'obtention de l'agrément provisoire. Sur la base d'un diagnostic dressé sur les questions relatives à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, ce document permet de retracer les orientations générales du futur Contrat de baie des Iles d'Or dans ces domaines.

L'enjeu majeur de ce Contrat sera de trouver son articulation avec les nombreuses démarches existantes sur ce territoire, qu'il s'agisse d'outils de planification, de procédures réglementaires ou d'actions de gestion opérationnelle. Si le Contrat permettra d'apporter de la lisibilité et de la transversalité sur les thématiques de l'eau, il aura également l'ambition de contribuer à faire de cette rade et ses îles d'Or des territoires exemplaires en matière de qualité environnementale.

De plus, ce projet donnera la priorité à l'atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau pour les masses d'eau de son territoire. Pour cela, il s'appliquera à mettre en œuvre les actions du programme de mesures du SDAGE 2009 en les traduisant concrètement sur ce territoire par les acteurs locaux.

La concertation et le travail fourni au cours de cette première phase sont des éléments indispensables pour une vision partagée des objectifs à atteindre. Aujourd'hui, nous sommes attachés à poursuivre les efforts engagés avec l'ensemble des acteurs, renforcer la dynamique locale initiée depuis quelques années et faire vivre ce Contrat progressivement.



**ANNEXE 1**

**GRILLE DE PORTER À CONNAISSANCE**





Projet de contrat de baie des îles d'Or  
GRILLE DE PORTER A CONNAISSANCE

SOUS BASSINS-VERSANTS :  
LP\_16\_95 : Rade de Hyères / Îles du Soleil  
LP\_16\_02 : Côtiers Ouest toulonnais  
LP\_16\_04 : Gapeau  
LP\_16\_08 : Maravenne

	MASSES D'EAU CÔTIÈRES	MASSES D'EAU SUPERFICIELLES DU BASSIN VERSANT							
	OBJECTIF 2015	OBJECTIF 2015			DEROGATION : OBJECTIF 2021 ou 2027				
Nom et code de la masse d'eau	Îles du Soleil (FRDC07) Cap de l'Estérel - Cap de Brégançon (FRDC07)	Ruisseau de la Malrière (FRDR10363) Ruisseau Le Petit Réal (FRDR10523) Rivière Le Meige Pan (FRDR10598) Vallon des routes (FRDR10593) Ruisseau Le Nail (FRDR10831) Ruisseau Le Merlançon (FRDR10934) Réal Rimauesq (FRDR10982) Vallon des Borrels (FRDR11009) Le Gapeau de la source au rai de Vigne Fer (FRDR1144) Ruisseau Le Latay (FRDR11527) Ruisseau de Camoules (FRDR11586)	Torrent Le Pansard (FRDR10642) Vallon de Tamary (FRDR11242)	Le Réal Martin et le Réal Colobrier (FRDR1113)	Ruisseau Le Farembert (FRDR11341)	Le Gapeau du rai de Vigne Fer à la mer (FRDR1146)	Ruisseau Le Roubaud (FRDR11445)	Le Maravenne (FRDR112)	
Sous-bassin versant	LP_16_95	LP_16_04	LP_16_08	LP_16_04			LP_16_02	LP_16_08	
Statut	ME naturelle côtière	Cours d'eau	Cours d'eau	Cours d'eau	Cours d'eau	Cours d'eau	Cours d'eau	Cours d'eau	
Objectif écologique	bon état	bon état	bon état	bon état	bon état	bon état	bon état	bon état	
Échéance état écologique	2015	2015	2015	2015	2027	2021	2027	2021	
Échéance état chimique	2015	2015	2015	2021	2015	2015	2015	2015	
Objectif de bon état	2015	2015	2015	2021	2027	2021	2027	2021	
Motifs et paramètres de dérogation				Cause : FT Paramètres : substances prioritaires	Cause : FT Paramètres : nutriments et/ou pesticides, morphologie	Cause : FT Paramètres : pesticides, nutriments	Cause : FT Paramètres : nutriments et/ou pesticides	Cause : FT Paramètres : manque de connaissances	

	MASSES D'EAU SOUTERRAINES		
	OBJECTIF 2015	DEROGATION : OBJECTIF 2021	
Nom et code de la masse d'eau	Socle Massif de l'Estérel, des Maures et les d'Hyères (FR_D0_609) Domaine marno-calcaires région de Toulon (FR_D0_514) Massifs calcaires de Sainte-Baume, Agnis, Sainte-Victoire, Mont Aurélien, Calanques et Bassin du Beausset interne (FR_D0_137) Massifs calcaires du Trias au Crétacé dans le BV de l'Argens (FR_D0_138) Domaine marno-calcaire et gréseux de Provence est - BV Côtiers est (FR_D0_520)	Alluvions du Gapeau (FR_D0_343)	Calcaires et marnes Muschelkalk plaine de l'Eygoutier (FR_D0_209)
Statut	ME souterraine	ME souterraine	ME souterraine
Objectif état quantitatif	bon état	bon état	bon état
Échéance état quantitatif	2015	2015	2015
Échéance état chimique	2015	2021	2021
Objectif global de bon état	2015	2021	2021
Motifs et paramètres de dérogation		Cause : FT Paramètres : nitrates, pesticides	Cause : FT Paramètres : nitrates, pesticides

Problème à traiter	Référence SDAGE	Code mesure PDM	Intitulé mesure								
Orientation fondamentale n°6 : PRÉSERVER ET RE-DEVELOPPER LES FONCTIONNALITÉS NATURELLES DES BASSINS ET DES MILIEUX AQUATIQUES											
Dégradation morphologique	OF 6A	3C17	Restaurer les berges et/ou la ripisylve								
		3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés								
Menace sur le maintien de la biodiversité	OF 6C		Continuité biologique des milieux aquatiques								
			Réservoirs biologiques								
			Dispositif Natura 2000								
		7A03	Organiser les activités, les usages et la fréquentation des sites naturels								
Orientation fondamentale n°7 : ATTEINDRE L'ÉQUILIBRE QUANTITATIF EN AMÉLIORANT LE PARTAGE DE LA RESSOURCE EN EAU ET EN ANTICIPANT L'AVENIR											
Déséquilibre quantitatif	OF 7		Zone de répartition des eaux "Bassin superficiel du Gapeau et alluvions aval du Gapeau"								
		3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes								
		3A10	Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)								
		3A11	Établir et adopter des protocoles de partage de l'eau								
		3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements								
		3C01	Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débits								
Directive Cadre Stratégie Milieu Marin (DCSMM)											

**CODES COULEUR :**  
Mesures :  
■ mesures relevant de dispositifs réglementaires (mesures de base du PDM + dispositions liées aux OF)  
■ mesures (complémentaires) du programme de mesures (2010 - 2015)  
■ mesures d'accompagnement dites "actions locales"  
■ mesures relevant de la DCSMM  
■ les masses d'eau sont concernées par la mesure  
■ seules quelques masses d'eau sont concernées par la mesure

	FR_D0_609 FR_D0_137 FR_D0_514 FR_D0_520	
	FR_D0_138	

**ANNEXE 2**

**ATLAS CARTOGRAPHIQUE**






  
 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION


  
 LES ILES D'OR

**Masses d'eau côtières et superficielles**

*Projet de Contrat de Baie des Iles d'Or*

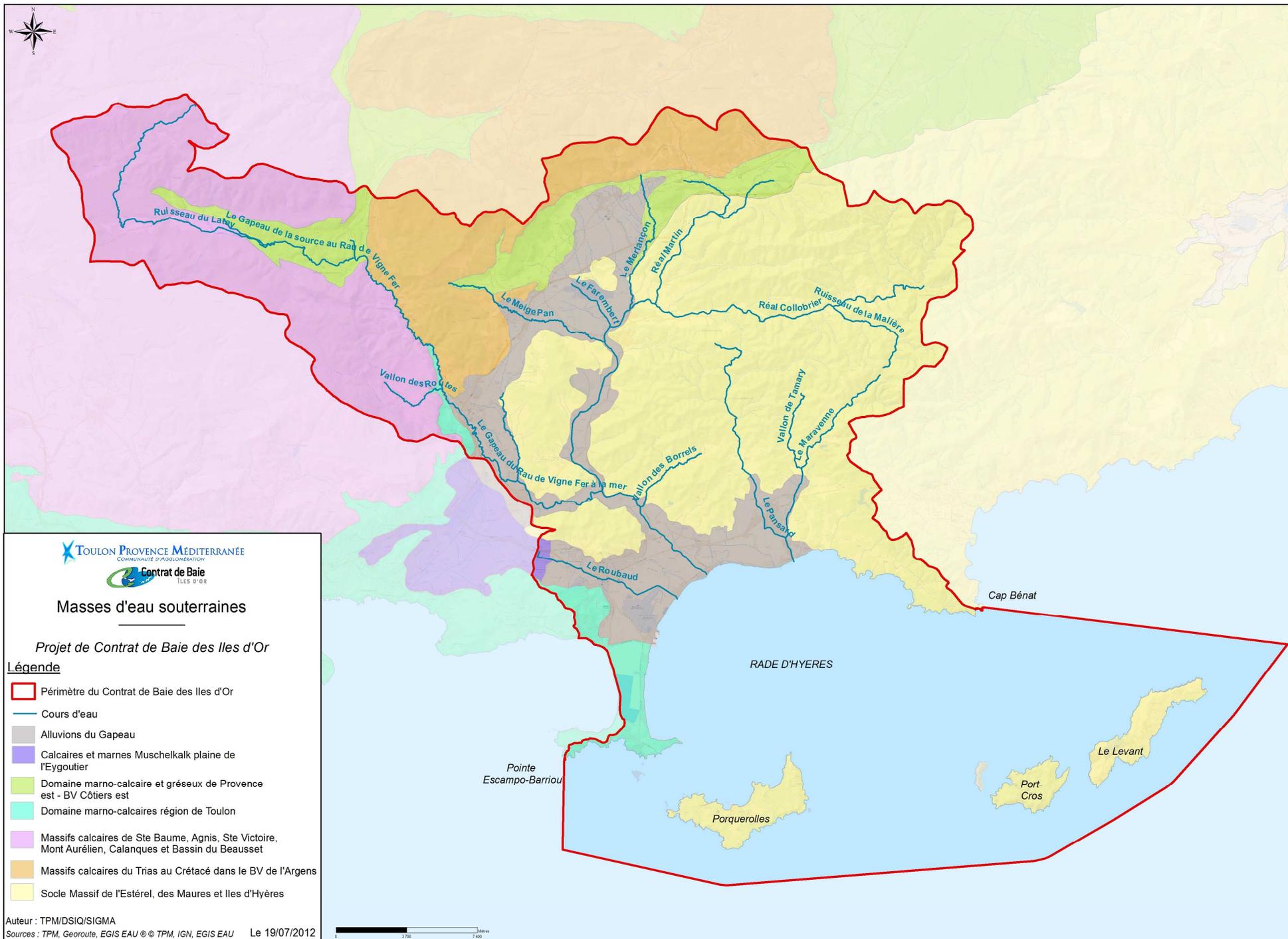
**Légende**

- Périmètre du Contrat de Baie des Iles d'Or
- Masse d'eau côtière
- Masse d'eau superficielle
- Bathymétrie

**Sous-bassins versants**

- Côtiers Ouest Toulonnais (LP\_16\_02)
- Gapeau (LP\_16\_04)
- Maravenne (LP\_16\_08)

Auteur : TPM/DSIQ/SIGMA  
 Sources : TPM, Georoute, Andromède © TPM, IGN, Andromède le 25/07/2012



Toulon PROVENCE MÉDITERRANÉE  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



### Masses d'eau souterraines

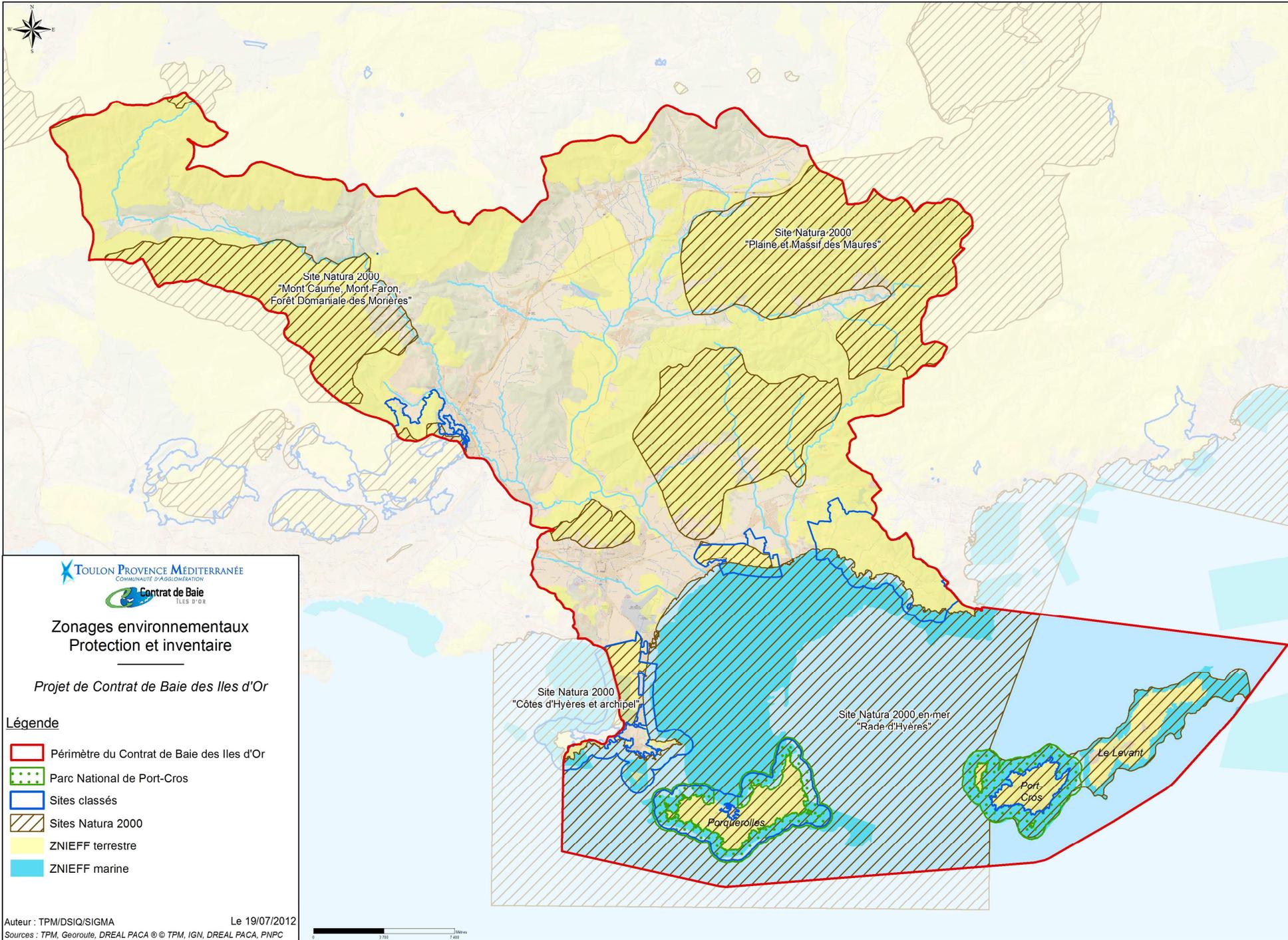
Projet de Contrat de Baie des Iles d'Or

#### Légende

-  Périmètre du Contrat de Baie des Iles d'Or
-  Cours d'eau
-  Alluvions du Gapeau
-  Calcaires et marnes Muschelkalk plaine de l'Eygoutier
-  Domaine marno-calcaire et gréseux de Provence est - BV Côtiers est
-  Domaine marno-calcaires région de Toulon
-  Massifs calcaires de Ste Baume, Agnis, Ste Victoire, Mont Aurélien, Calanques et Bassin du Beausset
-  Massifs calcaires du Trias au Crétacé dans le BV de l'Argens
-  Socle Massif de l'Estérel, des Maures et Iles d'Hyères

Auteur : TPM/DSIQ/SIGMA

Sources : TPM, Georoute, EGIS EAU © TPM, IGN, EGIS EAU Le 19/07/2012



Toulon PROVENCE MÉDITERRANÉE  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Contrat de Baie  
ÎLES D'OR

Zonages environnementaux  
Protection et inventaire

Projet de Contrat de Baie des Îles d'Or

Légende

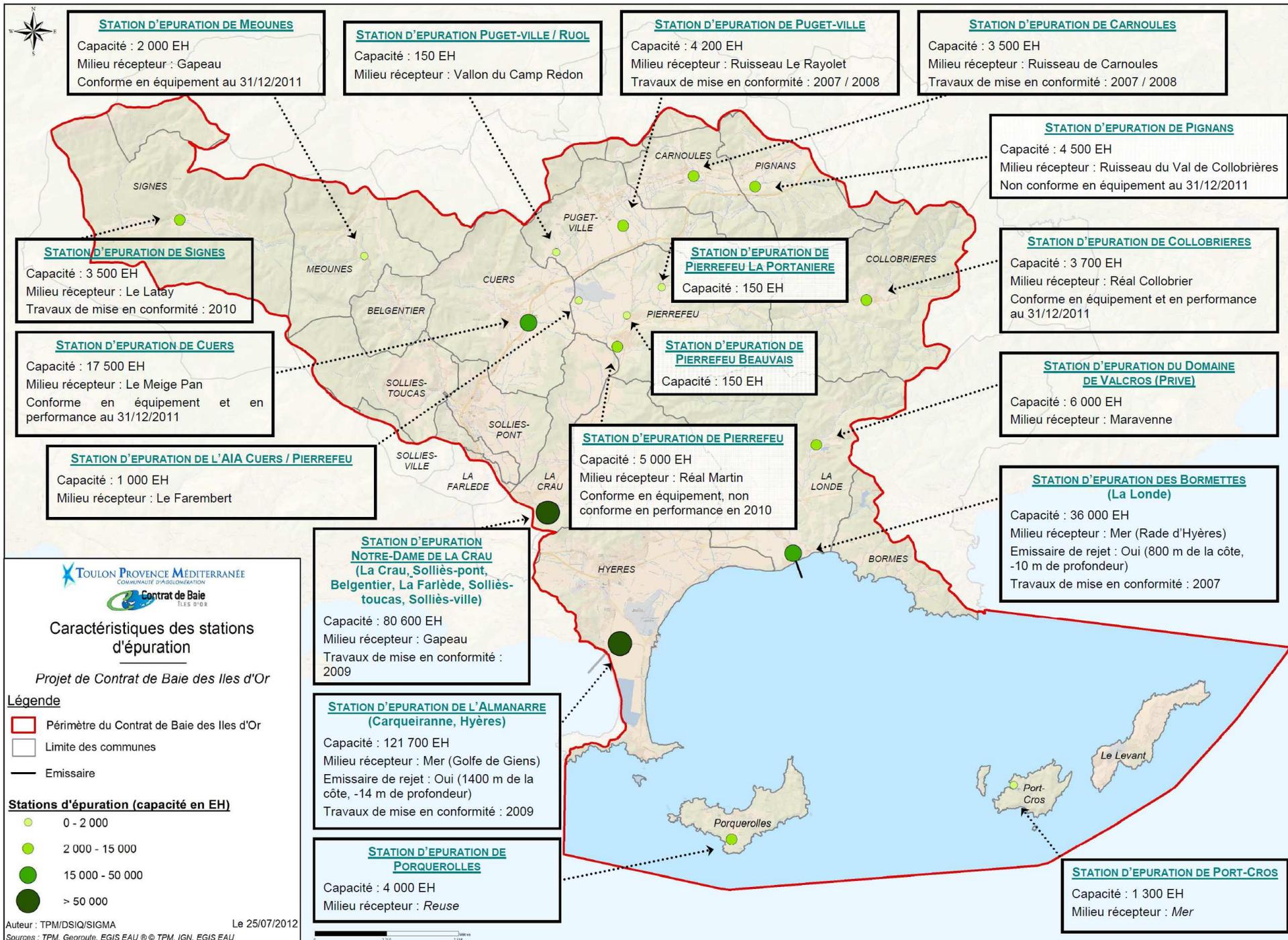
- Périmètre du Contrat de Baie des Îles d'Or
- Parc National de Port-Cros
- Sites classés
- Sites Natura 2000
- ZNIEFF terrestre
- ZNIEFF marine

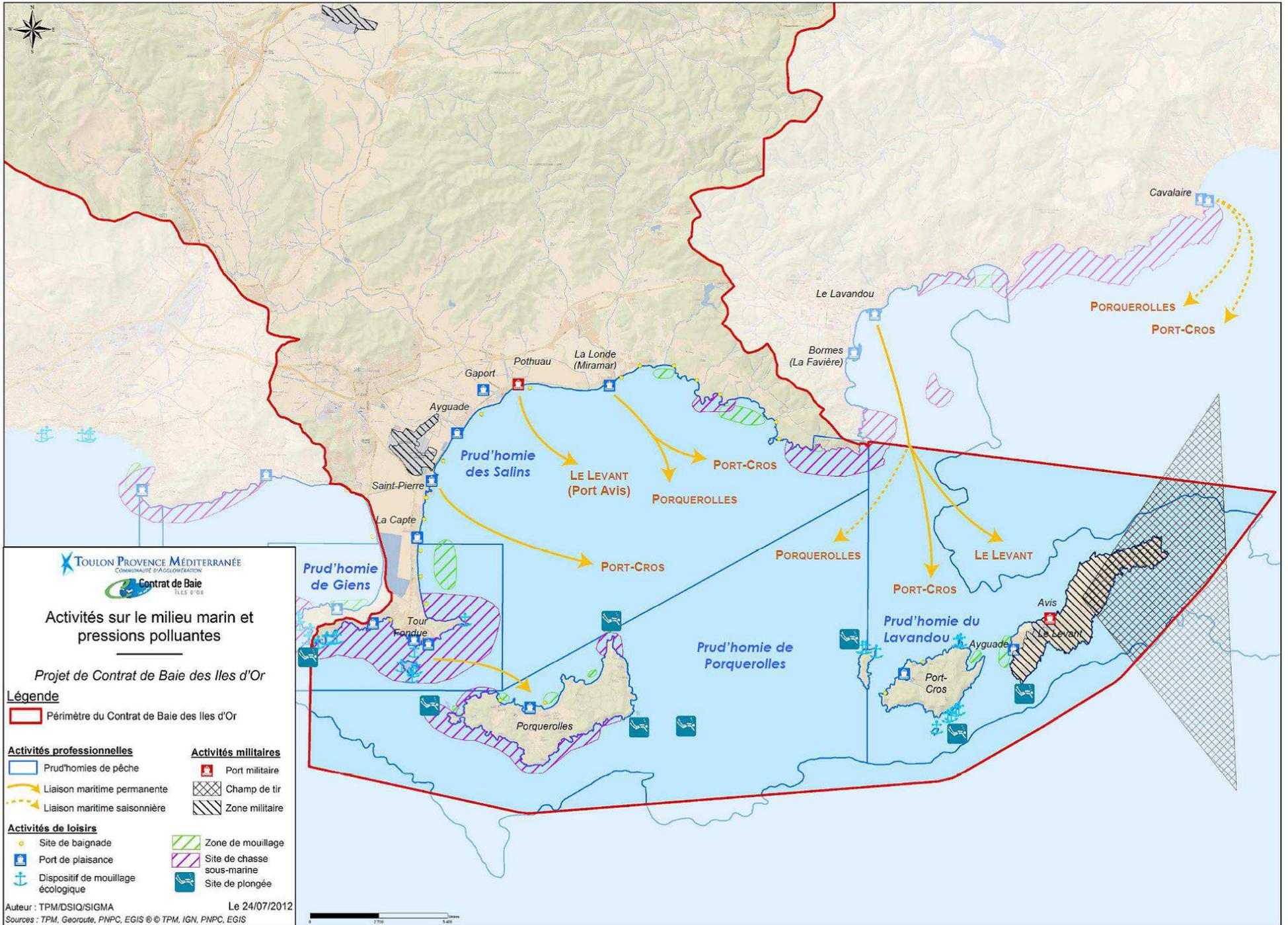
Auteur : TPM/DSIQ/SIGMA

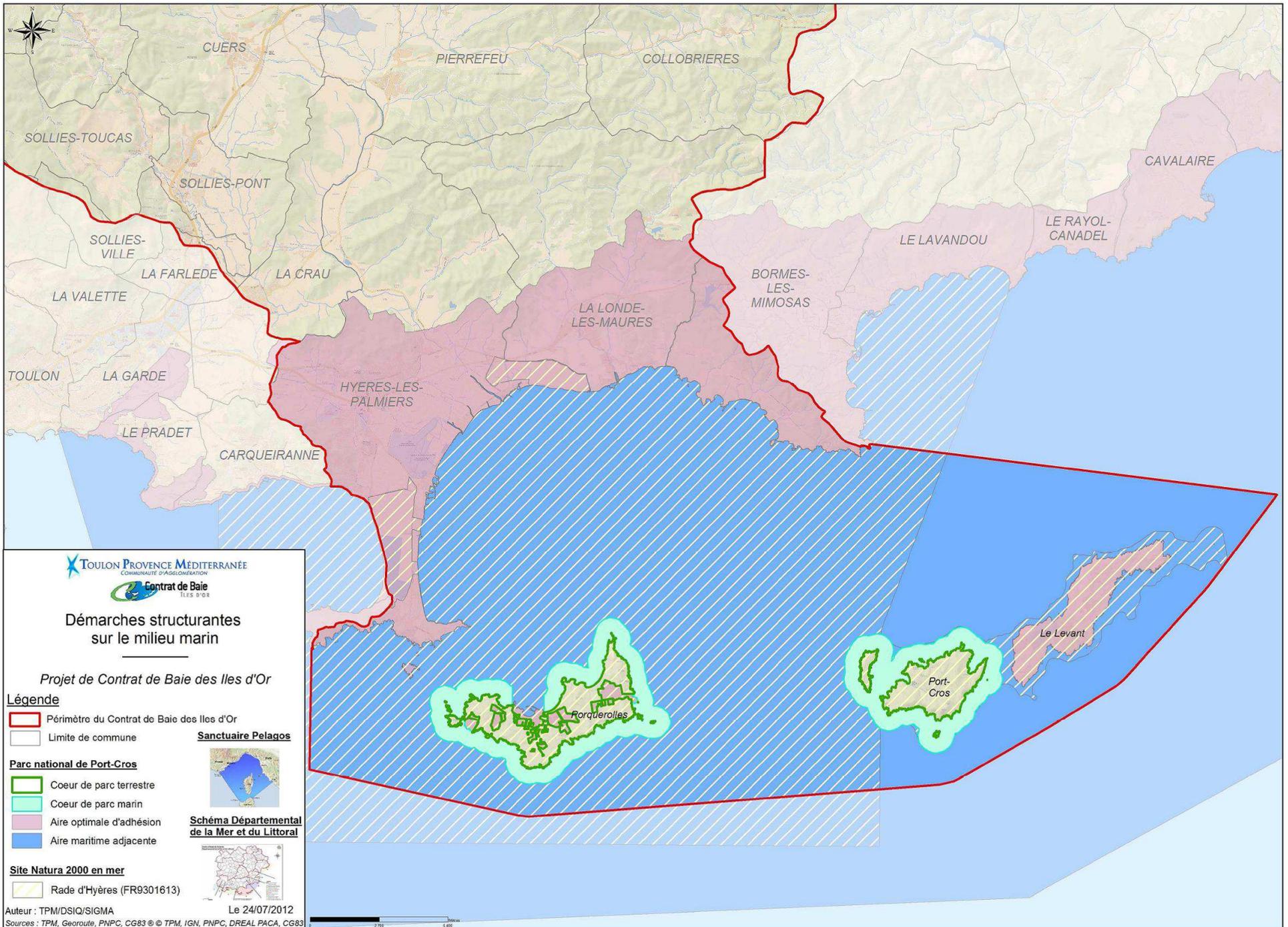
Le 19/07/2012

Sources : TPM, Georoute, DREAL PACA © TPM, IGN, DREAL PACA, PNPC









**Démarches structurantes sur le milieu marin**

Projet de Contrat de Baie des Îles d'Or

**Légende**

Périmètre du Contrat de Baie des Îles d'Or

Limite de commune

**Sanctuaire Pelagos**

**Parc national de Port-Cros**

Cœur de parc terrestre

Cœur de parc marin

Aire optimale d'adhésion

Aire maritime adjacente



**Schéma Départemental de la Mer et du Littoral**



**Site Natura 2000 en mer**

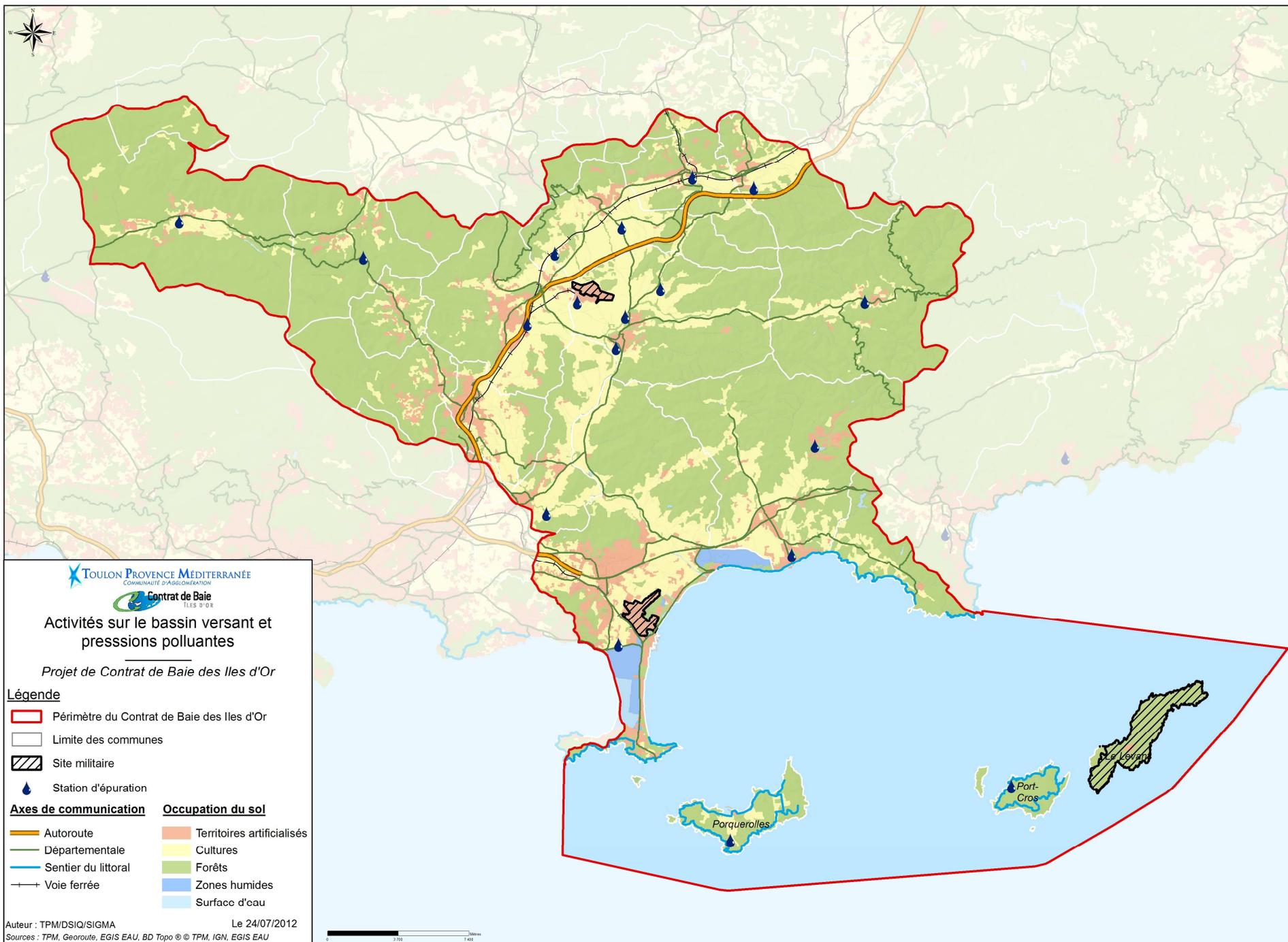
Rade d'Hyères (FR9301613)

Auteur : TPM/DSIQ/SIGMA

Le 24/07/2012

Sources : TPM, Georoute, PNPC, CG83 © TPM, IGN, PNPC, DREAL PACA, CG83







**Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Gapeau**

- SAGE prioritaire au titre du SDAGE 2009
- Document de planification / orientation
- 4 axes majeurs :
  - Amélioration des prélèvements et de la répartition des usages de l'eau
  - Amélioration de la qualité des eaux
  - Gestion du risque inondation
  - Préservation et protection du milieu naturel

**Zone de Répartition des Eaux (ZRE)**

- Démarche à portée réglementaire
- Objectif : répartition des eaux dans le but de concilier les intérêts des diverses catégories d'usagers et en vue d'atteindre l'objectif de quantité des eaux fixé au SDAGE
- Zonage et règlement prescrit par arrêté préfectoral du 31 mai 2010

**Zone vulnérable aux nitrates (La Garde, Le Pradet, La Crau, Carqueiranne, Hyères)**

- Démarche à portée réglementaire
- Objectif : protection des eaux superficielles et souterraines contre la pollution nitratée d'origine agricole
- 4<sup>ème</sup> programme d'actions en cours



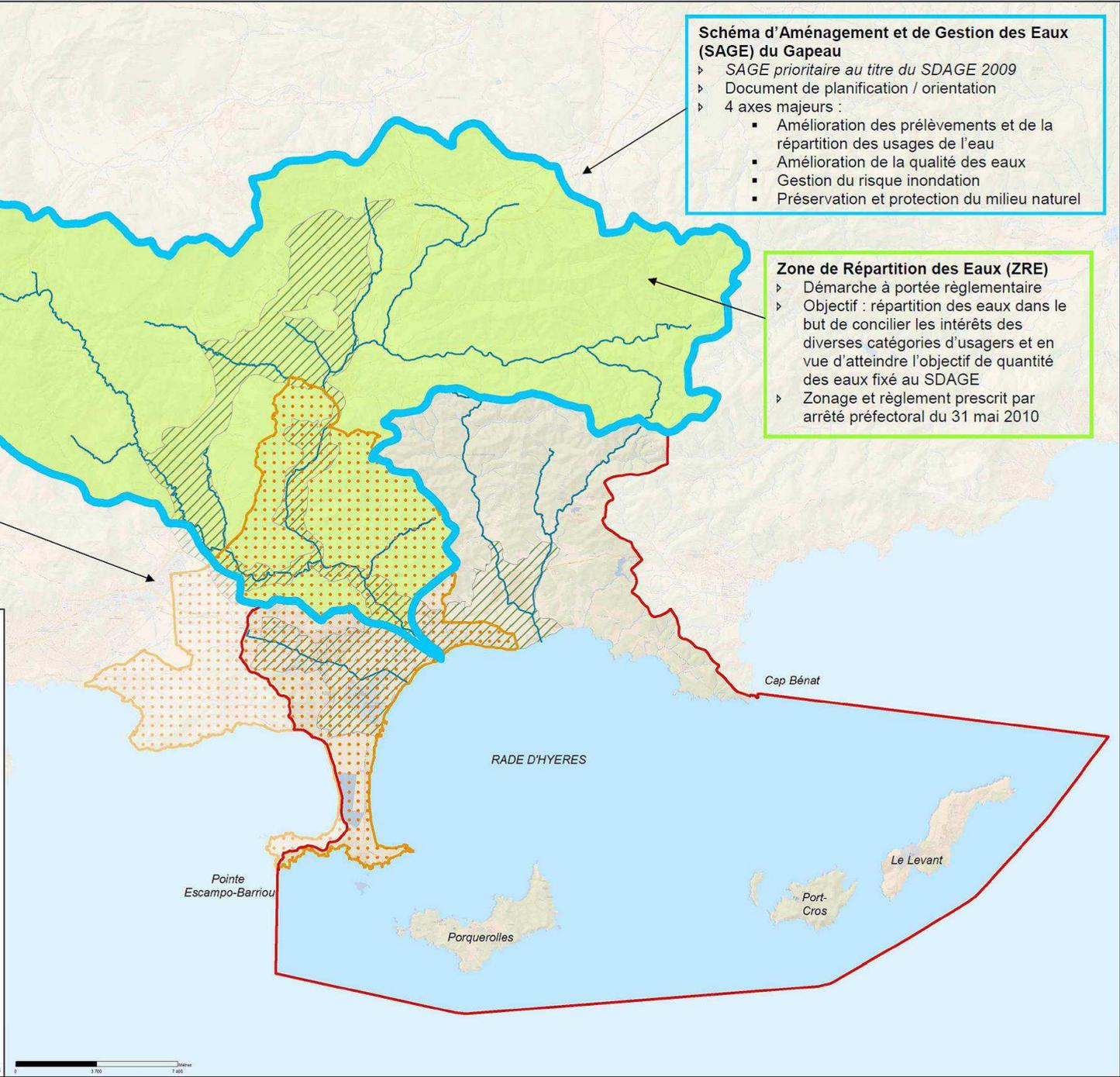
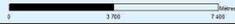
**Démarches structurantes sur le bassin versant**

Projet de Contrat de Baie des Îles d'Or

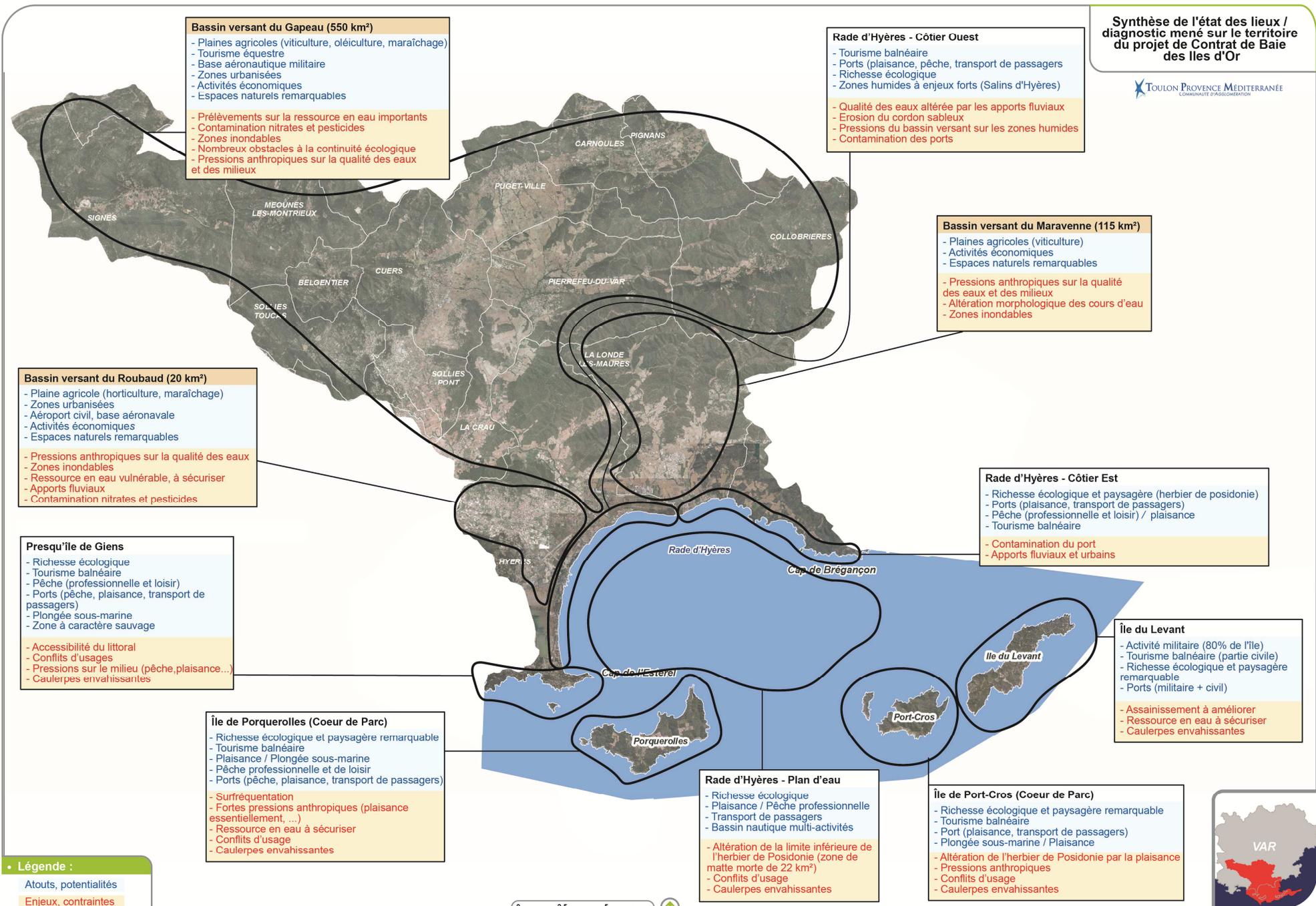
**Légende**

- Périmètre du Contrat de Baie des Îles d'Or
- Cours d'eau
- SAGE du Gapeau
- Zone vulnérable aux nitrates (La Garde, le Pradet, la Crau, Carqueiranne, Hyères)
- Zone de répartition des eaux**
- Alluvions du Gapeau
- Bassin superficiel du Gapeau

Auteur : TPM/DSIQ/SIGMA  
Sources : TPM, Georoute, AERMC, DREAL PACA © TPM, IGN, AERMC, DREAL PACA



**Synthèse de l'état des lieux / diagnostic mené sur le territoire du projet de Contrat de Baie des Iles d'Or**



**Légende :**

- Atouts, potentialités
- Enjeux, contraintes



